### au sommaire

- → Les collectivités locales : un partenaire incontournable
- → Les déchets des entreprises
- La gestion des eaux usées des entreprises
- → Le CNIDEP s'associe au réseau IDÉAL
- → Agenda



Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles

Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises

# le bulletin d'information CNIDEP



janvier 2007

## nformation



### Les collectivités locales : un partenaire incontournable



Le CNIDEP, pôle
d'innovation technologique
de l'artisanat, est le centre
de ressources national
sur les questions
d'environnement et
de petites entreprises.
Par ce bulletin il souhaite
vous apporter
des informations
pratiques afin de mieux
appréhender cette
thématique particulière.

▶ En tant que centre national de ressources sur les questions d'environnement et de petites entreprises, notre mission principale est d'accompagner les entreprises arti-

sanales vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Pour mener à bien cette mission, le partenariat avec les collectivités locales est incontournable. En effet, elles jouent un rôle double. Elles sont à la fois l'interlocuteur de proximité vers lequel les artisans se tournent naturellement pour régler leurs problèmes et « le gendarme » de leur territoire par le pouvoir de police qu'elles exercent sur la propreté, le bruit et la salubrité. Elles constituent donc pour le CNIDEP des « moteurs » pour mener efficacement des actions en faveur des artisans sur un territoire donné.

Cette collaboration n'est pas uniquement bénéfique pour le CNIDEP, elle l'est aussi pour les collectivités. La problématique artisanale est souvent mal connue de celles-ci et par conséquent mal prise en compte. Le CNIDEP apporte donc aux collectivités l'expérience du monde de l'artisanat qui leur fait défaut sur des grands dossiers comme la mise en place de la redevance spéciale ou des autorisations de rejets des eaux usées. Nos connaissances techniques et réglementaires, notre expérience dans le montage de dossier financier sont autant d'atouts que nous souhaitons mettre à disposition des collectivités qui s'engagent dans des politiques locales de respect de l'environnement. Par le développement de ce type de collaboration, notre but n'est pas de nous substituer aux collectivités ni même aux chambres de métiers et de l'artisanat locales. Notre souci est plutôt d'agir en tant que médiateur, d'initier une démarche collaborative et d'en dessiner les contours.

Des collectivités locales ont déjà sollicité notre collaboration pour mettre en place, soit la redevance spéciale, soit des autorisations de rejets d'eaux usées.

Des collaborations qui se sont révélées très satisfaisantes, comme vous pourrez en juger en lisant deux témoignages en page intérieure.





### le bulletin d'information CNIDEP

## intervention du





### Quelles sont les raisons de votre collaboration avec le CNIDEP?

La communauté de Communes souhaitait réduire le tonnage des ordures ménagères à la fois pour des raisons environnementales et économiques. Le coût de traitement des ordures était vraiment trop élevé. Nous avons donc pensé que la mise en place de la redevance spéciale serait un bon moyen d'inciter les entreprises et les administrations du territoire à diminuer leur volume de déchets. Malheureusement, nous ne savions pas comment nous y prendre! Parallèlement nous souhaitions également revoir le fonctionnement de notre déchetterie. C'est en recevant le bulletin d'information du CNIDEP que nous avons découvert que celui-ci proposait ses services aux collectivités désireuses d'instaurer la redevance spéciale. J'ai donc contacté Monsieur MUCCHIELLI et c'est ainsi que notre collaboration avec le CNIDEP a débuté.

### En quoi a consisté cette collaboration ?

Monsieur MUCCHIELLI a fait le déplacement dans notre communauté de communes pour étudier la situation sur le terrain. Il s'agissait de faire un état des lieux des entreprises et administrations concernées, des tarifs pratiqués et du coût de traitement des déchets pour notre structure. En outre, nous souhaitions également que le CNIDEP nous seconde pour présenter à nos élus l'intérêt de la démarche. Une réunion de travail a donc été organisée pour leur expliquer le projet et les accompagner dans leurs choix. Ce qui a été très positif puisque les élus se sont concrètement engagés dans la démarche. À partir de l'état des lieux dressé par le CNIDEP. nous avons ensuite élaboré ensemble la démarche à suivre pour mettre en place la redevance spéciale dans le cadre d'une démarche globale de la gestion des déchets sur le territoire. En effet, même si la redevance spéciale représente une mesure économique dissuasive, la volonté de la communauté de communes n'est pas uniquement d'imposer la redevance mais d'amener les administrés à se responsabiliser et à prendre conscience de l'intérêt d'une bonne gestion des déchets. Pour parvenir à ce résultat, nous avons, sur les conseils du CNIDEP, associé à notre démarche le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Savoie. Ce sont trois structures avec lesquelles nous avons déjà travaillé sur d'autres thématiques.



### Madame Olivia MORELLE,

Responsable environnement, Communauté de Communes de la Combe de Savoie (73).

### Communauté de Communes de la Combe de Savoie

Type: Territoire semi-rural et montagneux

Nb de communes: 4

Nb d'habitants: 5616 (recensement de 1999)

Nb d'entreprises artisanales : 95

### Pouvez-vous nous décrire ce qui a été mis en place suite à l'intervention du CNIDEP?

Nous avons tout d'abord défini avec le CNIDEP les règles de mise en place de la redevance spéciale qui sera réellement effective en 2007-2008. Puis, nous avons démarré l'organisation d'une opération collective de gestion des déchets des professionnels sur le territoire. Cette opération sera menée en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Savoie ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie. Nous réalisons actuellement une plaquette d'information présentant à la fois des bonnes pratiques pour la gestion des déchets et des informations pratiques comme les horaires d'ouverture de la déchèterie et les différentes filières d'élimination existantes pour les déchets spéciaux. Les horaires et les conditions d'accès de la déchetterie ont été réaménagés sur les conseils du CNI-DEP. Auparavant, nous pratiquions le même tarif pour tous les déchets, dorénavant nous pratiquons un tarif suivant le type de déchet, certains étant même acceptés gratuitement. Ces tarifs différenciés incitent ainsi les entreprises à trier leurs déchets. Pour « inaugurer » ces nouvelles dispositions nous avons d'ailleurs ouvert la déchetterie gratuitement pendant une semaine pour permettre aux entreprises de déstocker. Enfin, nous élaborons actuellement une charte environnement dans laquelle les professionnels s'engagent à avoir une bonne gestion des déchets et à se soumettre à des diagnostics énergie et eau. Le but de cette charte est de promouvoir les entreprises signataires par une signalétique indiquant leur engagement dans une démarche respectueuse de l'environnement.

#### Etes-vous satisfaite de l'intervention du CNIDEP ?

Le CNIDEP nous a été d'une grande aide sur ce dossier : il nous a apporté l'expérience qui nous manquait sur ces thématiques. Son soutien nous a permis de nous rassurer et d'orienter correctement notre démarche. Sa recommandation d'associer d'autres partenaires a également été bénéfique pour l'organisation de notre opération. À titre d'exemple : la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Savoie nous a aidé à identifier des filières d'élimination des déchets adaptées aux entreprises artisanales. Nous avons déjà pu vérifier concrètement que ses renseignements étaient précieux lors de la semaine d'ouverture gratuite de la déchetterie. Nous avons repéré un garagiste qui, vu son déstockage, gérait mal ses déchets. Nous l'avons signalé à la chambre de métiers qui a pu lui présenter des filières d'élimination appropriées dans le cadre de son opération « Garage Propre ».

### auprès des collectivités

### La gestion des eaux usées des entreprises



#### Monsieur Michel GILLES.

Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Jarnisy, (54).

### Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Jarnisy

Type: Territoire semi-urbain

Nb de communes: 5

Nb d'habitants: 14 945 (recensement de 1999)

Nb d'entreprises artisanales : 183



problème rencontré par le SIAJ?

Lors de la mise en route de notre nouvelle station d'épuration, nous avons eu des sourcis de réglage et nous

Pouvez-vous nous indiquer en quelques mots le

notre nouvelle station d'épuration, nous avons eu des soucis de réglage et nous nous sommes aperçu qu'il y avait des problèmes de moussage dans les bassins de la station. Nous avons donc contacté les constructeurs de la station, la DDASS

et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour savoir d'où venait le problème. Le verdict : le moussage venait des graisses présentes en trop grande quantité. À partir de là, nous avons décidé de remonter le problème à la source pour voir d'où pouvaient provenir ces graisses. Plusieurs pistes ont été suivies et nous avons alors pris conscience qu'aucune autorisation de rejets d'eaux usées n'avait été mise en place sur le secteur!

Nous avons donc décidé de nous mettre en règle et de faire ces autorisations avec toutes les professions présentes sur le secteur mais nous n'avons pas voulu agir de façon purement administrative. Notre volonté n'était pas d'imposer des arrêtés types ni même de faire de la répression, mais de mettre en place des autorisations en concertation avec les intéressés.

Comment cela s'est-il déroulé? Le SIAJ a-t-il agi seul? Non, nous n'avons pas agi seuls : nous avons sollicité l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, du CNIDEP, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Meurthe-et-Moselle (CCI 54), du CNPA pour le secteur automobile (hydrocarbures) et du CHR pour le secteur médical. Tout s'est fait en concertation avec ces 5 organismes et le SIAJ. Pour ce qui concerne les graisses agro-alimentaires, nous avons décidé de faire un état des lieux de la situation en allant visiter toutes les entreprises susceptibles de rejeter des graisses et les établissements publics disposant de cantines. Il s'agissait de déterminer quels étaient leurs rejets aux égouts, de quels équipements ils disposaient et surtout comment étaient entretenus ces équipements. Les visites ont été assurées par le CNIDEP et la CCI 54. Cet état des lieux a permis de déterminer ce que nous allions mettre en place par le biais de ces autorisations.

Quel était le contenu de ces autorisations de rejets?

Comme je vous l'ai indiqué précédemment, le SIAJ n'avait pas l'intention de jouer un rôle répressif et nous avons été rejoints en cela par le CNIDEP. Il nous a incité à mettre en place un système reposant sur une obligation de moyens

plus que sur une obligation de résultats. Il n'était donc pas question d'imposer des analyses d'eau trop coûteuses pour les entreprises. Nous sommes partis du principe que le meilleur moyen de limiter les rejets en graisse était de s'assurer que les entreprises avaient des équipements adéquats et surtout que ces équipements étaient correctement entretenus. Les autorisations imposent donc aux entreprises de se doter d'équipements pour le traitement des graisses et de justifier l'entretien régulier de ceux-ci.

### Concrètement comment le SIAJ va-t-il s'assurer du respect de ces exigences ?

D'une part, lors de réunions d'informations, nous avons présenté aux professionnels des équipements peu coûteux mais efficaces, conseillés par le CNIDEP, et nous leur avons proposé d'organiser des commandes collectives permettant d'obtenir une réduction de prix. D'autre part, nous avons mis en place sur le secteur trois filières différentes de collecte des graisses. À charge aux entreprises de choisir celle qui leur convient le mieux suivant l'équipement qu'elles ont ou qu'elles adopteront. Bien entendu le SIAJ s'est organisé pour que le professionnel puisse justifier au SIAJ de l'entretien régulier de son équipement quelle que soit la filière choisie

### Pour vous, cette collaboration est-elle une réussite et quel a été l'apport du CNIDEP?

Pour le SIAJ c'est une réussite, car les professionnels ont répondu en grande majorité présent aux différentes réunions d'informations et sont très intéressés par la démarche car nous leur offrons des solutions concrètes. À un tel point que le gérant d'un grand supermarché du secteur est venu assister à une de nos réunions et qu'il était très intéressé par la solution présentée alors même qu'il dispose depuis longtemps de sa propre filière d'élimination.

La participation du CNIDEP dans cette démarche a été très importante pour le SIAJ car il a tout d'abord réalisé une partie des visites chez les professionnels ; des visites que le SIAJ n'aurait pu réaliser faute de temps et de moyens. Puis, il a eu un rôle très important de conseil dans la rédaction des autorisations de rejets et des équipements à proposer. Enfin, il a également beaucoup soutenu les professionnels dans le montage de leur dossier d'aide à l'investissement pour l'achat des équipements.

# À vos agendas...



### 8<sup>ème</sup> Carrefour des Gestions Locales de l'Eau

Suite à notre partenariat avec le réseau IDEAL (lire ci-dessous), nous vous invitons à venir nous rencontrer sur notre stand à l'occasion du 8<sup>ème</sup> Carrefour des Gestions Locales de l'Eau. Cette manifestation aura lieu le **31 janvier et le 1**<sup>er</sup> **février 2007** au Parc-Expo Rennes-Aéroport. Vous pourrez également venir assister au forum animé par le CNIDEP le 31 janvier de 14h à 15h : forum dédié à la réduction de la toxicité des boues.

Pour plus d'informations, contactez Claire-Marie SPITALS ou rendez-vous sur le site http://www.reseau-ideal.asso.fr/cgle8/

### **Journées Techniques**

Avec la nouvelle année, découvrez le nouveau catalogue des journées techniques du CNIDEP. Elles s'adressent aux agents de collectivités, de chambres consulaires, d'EIE et d'Agence Locale de l'Environnement :

- « Maîtrise de l'énergie dans les TPE », 22, 23 et 24 mai 2007, Paris
- « Habitat durable dans le résidentiel », 5,6 et 7 juin 2007, Paris
- « Les déchets des entreprises : une préoccupation des collectivités », 12 juin 2007, Paris
- « Artisans/Commerçants : quels enjeux environnementaux pour les collectivités ? »,

19 juin 2007, Paris

• « Rejets des petites entreprises dans le réseau d'assainissement : problématiques et solutions », 20 et 24 juin 2007, Paris

Pour connaître le contenu de ces journées techniques et les modalités d'inscription, consultez notre site internet ou contactez Claire-Marie SPITALS.



### Le CNIDEP s'associe au réseau IDEAL

Depuis plusieurs années le CNIDEP s'emploie à développer sa collaboration avec les collectivités car elles sont des partenaires incontournables dans l'accompagnement des artisans vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Si nous souhaitons nous appuyer sur elles pour mener à bien nos actions envers les artisans, il semblerait que la réciproque soit également de mise. En témoigne la proposition de partenariat que nous a soumis le réseau IDEAL le mois dernier; proposition qui vient de se contractualiser par la signature d'une convention.

Le Réseau IDEAL (Information sur le Développement, l'Environnement et

l'Aménagement Local) est une association de collectivités locales qui a pour vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre celles-ci. Pour y parvenir, IDEAL crée et gère des réseaux professionnels ainsi que de nombreux événements. Par le biais de cette convention, le CNIDEP devient à la fois expert et partenaire du réseau IDEAL sur les problématiques des déchets et de l'eau pour le secteur particulier de l'artisanat. Etre expert signifie concrètement intervenir dans des rencontres techniques et répondre aux questions des collectivités locales dans les forums internet sur ces deux thématiques.

Etre partenaire nous engage à participer,

Les services du CNIDEP



Un accompagnement sous le soleil

C'est avec un plaisir non dissimulé que le CNIDEP a fait le déplacement à la Réunion pour accompagner la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ile dans le développement de son intervention en matière d'environnement. À sa demande, le directeur du CNIDEP s'est rendu sur l'île afin de faire un point sur les actions menées par la chambre et ses CFA et d'apporter l'expertise du CNIDEP sur les projets à développer. Après de nombreux entretiens avec les agents concernés, l'analyse de la situation a permis de détecter les points forts et les points d'efforts de la Chambre. Une série d'actions reposant sur des démarches déjà engagées par elle a été proposée. L'éventualité de faire de son service environnement une antenne du CNIDEP a également été évoquée.

Le CNIDEP est à la disposition d'autres chambres de métiers et de l'artisanat pour réaliser un tel accompagnement. Pour plus d'information, contactez Bernard LO CASCIO.

chaque année, à deux salons organisés par IDEAL. Ce partenariat nous offre ainsi la possibilité de nous faire connaître auprès des collectivités et surtout de valoriser notre travail en étant reconnu comme expert sur les questions d'eau et de déchets.

En 2007, vous pourrez nous retrouver sur les deux salons suivants : les « 4° ateliers du Développement Durable » et le « 8° Carrefour des Gestions Locales de l'Eau » (consultez la rubrique Agenda)

Si vous souhaitez en savoir plus sur le réseau IDEAL, consultez leur site http://www.reseauideal.asso.fr/.

© Le Bulletin d'information CNIDEP

Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises

Directrice de publication : Danielle Nicolas Rédacteur en chef : Bernard Lo Cascio Rédaction : Claire-Marie Spitals

Conception/réalisation : TOUCAN-TOUCAN Réédition et mise à jour : Manufacture Communication Crédits photos : SIAJ, CCCS





CNIDEP - 4, rue de vologne - 54524 Laxou cedex tel. : 03 83 95 60 88 - Fax : 03 83 95 60 30

Courriel: cnidep@cnidep.com Site internet: www.cnidep.com













Impression : Imprimerie Moderne -imprimé sur papier recyclé-Dépôt légal : 12/2004 - ISSN 1771-8473